

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque FORD - MERCURY	C o u g a r *) Moteur 351 . - Cabriolet	Fiche d'homologation n° CH 0286 09
---	---------------------------------	---	--

MOYENS D'IDENTIFICATION "Cougar" sur les 4 côtés - 1^{er} chiffre du n° de châssis = année du
 "76 A" = Standard (modèle (0 = 1970)
 "76 B" = Deluxe (XR7) sur plaquette du constructeur, à gauche dans la porte
 Signet "X R 7" à l'avant

Numéro du châssis frappé à gauche, derrière le pare-brise et sur plaquette.
 Signe d'identification du moteur frappé "H" resp. "M" à l'avant s. culasse gauche (frappe par importateur)
 Constructeur **FORD Motor Co (USA)** Importateur **FORD Motor Co (Switzerland) SA, ZURICH**

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement s. roues arr.
 Direction à gauche Assistance hydraulique
 Frein de service Hydraul. 2-circ. AV=disques, AR=exp.int. av.
 Frein auxiliaire Méc, exp.int.p.pédale (assist. p. dépression
 Frein stationn. s. roues arrière Frein pr. rem. -
 Transmission tte synchron. ou automate Nombre vit. 3 ou 4
 Blocage differ. automat. Crochet rem. - Vitesse max. 180 * km/h

MOTEUR Genre V - 8 Temps 4
 Marque FORD Carbur. B
 Type H = 351 cu.in. 2 V *
 Position à l'avant Nombre cyl. 8
 Alésage 101,6 Course 88,9
 Cylindr. 5763 cm³ CV-Impot 29,35
 CV-puiss. 250* (SAE) à 4600 t/m
 Refroidissement Eau
 Bruit 78* dB (A) à 3450(3/4) t/m
 Amortissement bruit 1 pot échappemnt
550 x 280 x 115 mm *) \$)

CARROSSERIE Forme Ouverte Nombre portes 2
 Toit ouvert -
 Nombre de places : Total 4 ; AV 2 ; milieu - ; AR 2 ; Places debout -

DIMENSIONS	Voie		AV <u>1486</u>	AR <u>1486</u>
	Diam. braquage		G <u>11.7</u>	DR <u>11.6</u>
Empattement	<u>2819</u> (/ / / /)			
	Dimensions ext.	Dimensions int.		
Longueur	<u>4980</u>			
Largeur	<u>1880</u>			
Hauteur	<u>1310</u>			
Porte à faux	AV <u>991</u>			
	AR <u>1170</u>			
	lat. _____			

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>905</u>	_____	<u>750</u>	<u>1655</u>
	<u>95</u>	_____	<u>185</u>	<u>280</u>
Total	<u>1000</u>	_____	<u>935</u>	<u>1935</u>
Garantie fabr.	<u>1150</u>	_____	<u>1063</u>	<u>2213</u>
Dimens. pneus	<u>E 78 - 14 ou F 70 - 14 *)</u>			
Charge p. essieu	<u>1080</u>	_____	<u>1160</u>	_____
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable	_____			<u>kg</u>

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 v

Feux de route 4/G E Sealed Beam Avertisseur optique -

Feux de croisement 2/ext. asym. Feux de position 2/comb.av. §
alignot.

Feux de gabarit - Feux de brouillard -

Avertisseur 1/électr. (2 tons) Niv. sonore 98 dB/A)

Essuie-glace 2/électr. (2 vitesses) Lave-glace oui

Feux arrières 2/combinés Catadioptrés 2/séparés

Feux stop 2/combinés Feux de recul 2/séparés

Eclair. plaque contr. 1/au centre Plaque forme haute cougour

Rétroviseur 1/int. + 1/ext. Indic. vitesse km/h

Indic. direction clign. 8/ §)

AV blanc latér. (AV = jaune
AR = rge AR rouge

Avert. clign. oui Lampes de travail -

Feux complémentaires : Feux de gabarit et catadioptrés
latéraux

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme

Marque & type FORD - MERCURY Cougar

Moteur 351 . *)

Homologation n° CH 0286 09

Forme de la carr. Ouverte

Places ass. : Total 4 (2 avant)

Poids à vide 1655 Carburant B

CV 29,35

Charge utile - Cylindrée 5765 cm³

Poids total 2213 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: N° de châssis du vhc. expertisé : OF 92 H 500 124

*) Moteur : Sur demande, type 351/M-4 V = carbur. à 4 corps, 300 CV-SAE à 5400 t/min.
 Bruit : 82 dB/A à 4050 (3/4) t/min. - Vitesse maximum 200 km/h
 Echappement : 4 pots = 2/480x260x110 et 2/500x115x70 mm (§)
 Pneumatiques : seulement F 70-14 resp. pneus "H"

§) Modifié par l'importateur :

Feux de position : Les ampoules jaunes d'origine sont remplacées par des blanches.

Les clignoteurs en série ne sont pas admis. 2 clignoteurs de chaque côté sont reliés ensemble et combinés avec les feux stop.

Atténuation du bruit : avec moteur "H", l'orifice du tuyau d'échappement est prolongé vers l'arrière,
 avec moteur "M", il est monté 2 pots d'échappement supplémentaires.

Lieu et date de l'expertise

ROTHRIST, 24/31.10.1969

La commission d'expertise